



SMIRTOM du plateau picard Nord (Siren : 200044378)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Doullens
Arrondissement	Amiens
Département	Somme
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	01/01/2014
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. François DURIEUX

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Rue du Fossé Savignac
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80600 DOULLENS
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@smirtom-ppn.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	43 225
Densité moyenne	62,58

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
62	CC des Campagnes de l'Artois (200069482)	CC
80	CC du Territoire Nord Picardie (200070951)	CC
80	CC Nièvre et Somme (200071223)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>collecte des ordures ménagères et assimilées, collecte sélective des matières recyclables, traitement des déchets ménagers et assimilés, gestion des déchetteries, gestion des encombrants, gestion du quai de transfert des déchets ménagers et assimilés.</i> Par substitution
- Autres actions environnementales <i>gestion des opérations de compostage individuel et plate-forme de compostage, gestion de ressourceries, mise en ?uvre du schéma de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilés. Mise en place des nouveaux services, des constructions et de la gestion de tout équipement nécessaire à la mise en ?uvre du schéma. c) Prestations de services complémentaires : Collecter et traiter des déchets banals d'activité d'entreprises du commerce, de l'artisanat, des campings et de l'administration (assimilés aux ordures ménagères) installées sur le territoire du Syndicat. Assurer des prestations de services se rattachant à son objet, à la demande d'un de ses membres : d'une collectivité, d'un établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte non membre. Ces prestations de service devront être liées à la collecte des déchets ménagers et assimilés, la gestion des déchetteries, le tri et le traitement des déchets.</i> Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)